

COMMUNE DE MONTMURAT
Le Bourg
15600 MONTMURAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

PROCES-VERBAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de la commune de Montmurat, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOMERGUE, maire.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents : Mesdames FAU-RATTIER Sylvie, IMBERT Valérie et TEISSEDRE Sandrine et MASCOU Armelle, Messieurs CAHORS Denis, LATAPIE Michel, LAVAURS Sébastien, BOUTARIC Bernard, COUTTIN Pierre DOMERGUE Gilbert, LEVEAU Daniel

Absente excusée : Sandrine TEISSEDRE

Secrétaire de séance : IMBERT Valérie

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2021
- 2- Décision modificative sur exercice 2021 : virement de crédit
- 3- Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le Département du Cantal et la commune
- 4- Evolutions induites par la dématérialisation des autorisations du droit des sols
- 5- Cartographie de l'implantation des futures colonnes de collecte des ordures ménagères
- 6- Adressage
- 7- Budget 2022 : Restes à réaliser, propositions d'investissements 2022
- 8- Questions diverses

Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021
--

Après lecture, le Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	1.00	
6188	Autres frais divers	-1.00	

TOTAL :**0.00****0.00****INVESTISSEMENT :****DEPENSES****RECETTES****TOTAL :****0.00****0.00**

TOTAL :		0.00	0.00
----------------	--	-------------	-------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Monsieur le Maire soumet au conseil une proposition de convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau auprès du Département du Cantal « *dans un objectif partagé de préservation et d'optimisation de la gestion des ressources en eau ainsi que de protection du milieu naturel contre les pollutions* ». Les prestations s'orientent autour de 3 domaines : l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Il est précisé que seules les prestations de prélèvement, d'analyse et de contrôle réglementaires et dépenses éventuelles de laboratoire seront facturées directement à la commune. L'ensemble des autres prestations (assistance technique, conseil, amélioration des connaissances, gestion patrimoniale et programmation et interprétation des mesures réglementaires) sera réalisé à titre gratuit.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de valider la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Département du Cantal
- DESIGNER Michel LATAPIE comme contact technique pour la collectivité
- AUTORISE le département à utiliser et diffuser les données recueillies
- AUTORISE monsieur le maire à signer la dite convention

DEMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL

Monsieur le maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2022, les collectivités doivent être en mesure de recevoir et de traiter les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée. Les communes de la CABA et de la Châtaigneraie Cantalienne ayant choisi de confier l'instruction des ADS à un service commun mutualisé, Monsieur le maire précise qu'une étude est en cours afin d'effectuer un état des lieux puis de réfléchir à l'organisation optimale permettant de répondre aux futures contraintes réglementaires, de manière à apporter aux élus des communes et des deux EPCI les éléments d'aide à la décision nécessaires. Plusieurs documents permettent de rendre compte des évolutions futures dont les implications seront effectives lors du passage de la commune en Plui.

ORDURES MENAGERES : IMPLANTATION DES FUTURES COLONNES DE COLLECTE

Monsieur le maire rappelle au conseil que la communauté de communes va procéder au remplacement des colonnes de collecte des ordures ménagères afin de mettre en place la tarification incitative. Dans cette optique, la commune a reçu une note méthodologique pour débiter les réflexions des futures colonnes OMr (ordures ménagères résiduelles) et réfléchir à la densification du maillage des colonnes de tri (emballages). A l'issue du 1^{er} semestre 2022, il conviendra de proposer le lieu d'implantation des futures colonnes en précisant les références GPS ainsi que le type de colonne OMr souhaité : aérienne ou semi-enterrée.

ADRESSAGE

Monsieur Michel LATAPIE explique que les poteaux et plaques seront livrés le 3 février et qu'il convient désormais de se rapprocher de l'entreprise dispo services pour la réalisation des trous et scellement. La pose devrait pouvoir avoir lieu au début du printemps.

BUDGET

Monsieur le maire explique au conseil que les dernières opérations concernant l'exercice 2021 ont bientôt être faites et qu'il conviendra de clôturer l'exercice. En parallèle plusieurs propositions d'investissement sont évoquées : travaux d'imperméabilité du belvédère, rénovation des peintures intérieures des placards des gîtes, sol du gîte 492, rénovation des WC publics au bourg ...

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire soumet au conseil une proposition de l'Association Tour du Cantal Pédestre pour l'été 2022. Après discussion, le conseil propose de demander plus de renseignements aux organisateurs quant aux obligations de la commune. Le projet sera ensuite soumis au comité d'animation afin de savoir s'ils souhaitent également porter cette animation en partenariat ou non avec la commune.

Monsieur le maire explique au conseil avoir reçu une proposition de publicité du site internet « le Bon Coin » pour la promotion des terrains à bâtir du Lotissement de Rozier. La simulation a été faite pour 6 mois à raison de 3891 vues et s'élève à 2 662.65€ HT. Après discussion, le conseil décide de former une commission composée d'élus volontaires et Mme FAU-RATTIER comme référente pour réfléchir au plan de communication permettant la promotion des terrains à vendre, précisant que dans un premier temps, il conviendrait de se rapprocher des agences immobilières, notaires, promoteurs et réaliser un visuel efficace à diffuser sur internet et au format papier en visant prioritairement le bassin de Figeac dont l'offre est saturée et à seulement 20 mn de Montmurat.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une consultation des gestionnaires de réseaux eau potable (SAUR) et électrique (SEMEL 15) a été faite dans le cadre de l'instruction des 2 Cub relatifs aux projets de réhabilitations des granges de Messieurs BOUTARIC Bernard et DOMERGUE Jean-Claude.

La consultation des organismes gestionnaires des réseaux a laissé apparaître :

- pour l'Alimentation en eau potable, le réseau est à plus de 100m, l'extension sera aux frais du demandeur, il convient de se rapprocher du syndicat des eaux,

- pour le réseau électrique, une extension du réseau Basse Tension d'environ 250m sera à faire. Selon les conditions en vigueur, le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SEMEL 15) prendra à sa charge les 100 premiers mètres et demandera une participation de 18€ par mètre supplémentaire, soit une participation communale de l'ordre de 2700 TTC, la longueur exacte de l'extension sera déterminée après étude.

Monsieur Bernard BOUTARIC directement Intéressé à l'affaire et Monsieur DOMERGUE Gilbert, frère de l'autre demandeur sont invités à sortir de l'assemblée. Monsieur Michel LATAPIE, 1^{er} adjoint prend la présidence et propose au conseil de délibérer sur la prise en charge de la participation communale.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

- Vu la politique menée par la commune de soutenir les projets de conservation du patrimoine architectural, de réhabilitation de l'habitat ancien, d'accueillir de nouvelles familles et de favoriser l'habitat intergénérationnel,
- **VALIDE** la prise en charge de l'extension de ligne Basse Tension à titre exceptionnel à raison d'environ 150 mètres pour un montant maximal de 2700€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à communiquer cette information aux services instructeurs des deux demandes de certificat opérationnel (CUB) déposés par Messieurs Bernard BOUTARIC et DOMERGUE Jean-Claude.
- **PRECISE** que si d'autres demandes de ce type sont déposées, elles feront l'objet d'un examen au cas par cas.

Au terme des discussions la séance est levée à 22h30.

DOMERGUE Gilbert

LATAPIE Michel

BOUTARIC Bernard

FAU-RATTIER Sylvie

IMBERT Valérie

LAVAURS Sébastien

CAHORS Denis

COUTTIN Pierre

MASCOU Armelle

LEVEAU Daniel